

Agir pour le travail en élevage ovin



Surveiller le troupeau au pâturage grâce au drone

En pratique

L'utilisation d'un drone facilite la **surveillance du troupeau** à distance en **limitant les déplacements**.

Il permet de **repérer un animal présentant un problème** et d'intervenir plus rapidement. À une altitude suffisante, les **animaux ne sont pas dérangés par le survol**.

Mieux vaut conserver un contact visuel avec le drone lors de son utilisation, directement ou sur un écran de contrôle.

L'utilisation des drones est réglementée et les lois changent régulièrement, il faut donc rester informé.



Vue du ciel d'un groupe de brebis et exemple de drone

© troupeau : Pixabay, drone : TheSachuHopes

Améliorations dans le travail



- Réduit le temps de surveillance du troupeau grâce à un repérage plus rapide des animaux.
- Réduit la distance à parcourir pour surveiller les animaux au pâturage ou faire le tour des équipements.

Quels avantages ?

- La **surveillance à distance**.
- Retrouver rapidement les animaux.
- La **vérification des équipements** dans la pâture (abreuvement, portes...).
- Un investissement **peu onéreux** (800 €).

Quelles limites ?

- Il faut **apprendre à le piloter**.
- **Autonomie** de la batterie **limitée** (20 min).
- Le bruit du drone peut stresser les animaux.
- Attention, les bâtiments ou l'altitude peuvent modifier la **distance de réception du signal vidéo**.



« Je pense qu'avec les moyens technologiques que l'on a aujourd'hui on peut concilier vie de famille et vie professionnelle. Ce sont des investissements peu coûteux par rapport au confort de travail gagné. »

GAEC Tricoire